

# Les maladies chroniques

## Déclaration du groupe de la Coopération

Si l'espérance de vie continue de progresser et que le différentiel entre femmes et hommes se réduit, l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire la possibilité de vivre sans être limité dans sa vie quotidienne, ne progresse plus.

Ce constat et la comparaison avec d'autres pays développés nous force à nous interroger tant sur les raisons de cette situation que sur notre système de soins.

Les maladies chroniques, dont l'avis donne une définition en rapport avec cet indicateur d'espérance de vie en bonne santé, en sont une des explications. Ces maladies ont connu ces dernières années une très forte progression ; elles touchent aujourd'hui 20 millions de personnes et absorbent 60% des dépenses de santé de l'Assurance maladie.

Les causes de cette situation sont multiples. Les progrès de la médecine, paradoxalement, en expliquent une partie : la guérison se fait parfois au prix d'un traitement à vie, le SIDA en est l'exemple le plus parlant, mais ce n'est pas le seul. Il y a aussi les pollutions et impacts de telle ou telle substance dont les effets peuvent n'être décelés que très longtemps après l'exposition ou amplifiés par l'interaction avec d'autres produits : c'est l'effet cocktail. Il est primordial que la recherche se penche sur ces questions, et que les professionnels qui finissent par pâtir de choix qu'ils n'ont pas réellement faits, soient accompagnés dans la recherche de solutions.

Les causes en sont aussi dans les modes de vie et de travail et les conséquences des différentes inégalités.

Alors, face à cette situation que faire ? L'avis propose plusieurs axes de réponses :

- agir sur les causes bien sûr. Cette action doit être la plus collective et la plus globale possible. Si l'action conjointe des ministères en charge de la santé et de l'environnement (préconisation N°1), est un axe fort, elle n'a de sens que dans une démarche interministérielle, en prenant en compte les problématiques et contraintes de toutes les parties prenantes, pour des réelles avancées globales. C'est par une action de tous et en concertation avec l'ensemble des acteurs que des solutions durables peuvent être trouvées ;

- agir sur les comportements individuels des patients qui doivent être mieux informés pour faire des choix éclairés (préconisation N° 3 et 4) et devenir plus impliqués dans leur parcours de soin (préconisations 13 à 15) ;

- mais il faut avant tout une nouvelle approche de la santé (préconisations 7 à 10) plus axée sur la prévention et sur une coordination entre les différentes structures médicales, sociales et médico-sociales. C'est cette réponse plus collective qui explique les progrès de certains pays et qui correspond aux valeurs des coopératives de placer l'individu au cœur du dispositif.

Notre système doit mettre à profit l'apport important des structures notamment associatives intervenant aux côtés des patients, afin d'avoir une démarche plus orientée vers la prévention.

Le groupe de la coopération a salué la qualité du travail et a voté l'avis.